

Quitter la table pour espérer la renverser !

Début juillet, les associations de grandes cultures ont fait savoir leur ferme opposition à la méthode ubuesque imposée par le Gouvernement au sein du Comité consacré à la recherche d'alternatives aux produits phytosanitaires. Après plusieurs réunions stériles et face à une stratégie toujours plus déconnectée des réalités économiques et agronomiques de terrain, plus qu'une seule option : prendre les devants et quitter la table pour espérer la renverser. Notre priorité : préserver la production pour ne pas subir les importations !

Le chiffre du mois

75, c'est le nombre de molécules menacées d'interdiction par le Comité

MARCHÉ

SURFACES EN TRÈS FORTE HAUSSE AUX ÉTATS-UNIS

Le retour de la pluie sur la Corn Belt et surtout le rapport de l'USDA sur les surfaces américaines ont fait plonger les prix ces derniers jours. Ces derniers devraient rester sous pression compte-tenu de la détente attendue du bilan mondial.

Les surfaces américaines font pression sur les prix

Le rapport de l'USDA sur les surfaces du 30 juin a apporté son lot de surprises. La plus importante concerne le maïs. En effet, ce rapport, qui met à jour, après les semis, les premières estimations de surfaces datant du mois de mars, a revu en très forte hausse les surfaces de maïs grain aux États-Unis. Celles-ci sont désormais estimées à 34,9 millions d'hectares soit une hausse de 900 Kha ! Elles sont proches des plus hauts des 10 dernières années.

Par ailleurs, alors que le centre de la Corn Belt, les principaux États producteurs, souffrait du sec depuis la mi-mai, les pluies ont opportunément fait leur retour fin juin. Ces dernières tombent à pic alors que les maïs américains débutent leur floraison, phase particulièrement critique pour l'élaboration du rendement.

Ces deux éléments, surfaces bien plus élevées qu'initialement et météo plus favorable, ont fait plonger les cours à Chicago. Après un recul d'environ 40 \$/t en une semaine, ceux-ci se trouvent désormais situés à 190 \$/t, sous leur niveau de début 2022 avant la guerre en Ukraine.

L'alourdissement prévisible du bilan américain par l'USDA dans son rapport de juillet sera à surveiller et ce d'autant plus que la récolte du maïs safrinha a débuté au Brésil et que cette origine est actuellement la plus compétitive sur le marché mondial. Cela limite donc le potentiel d'export américain même dans le cas d'une excellente récolte.

La météo sur la Corn Belt continuera de faire évoluer les cours dans les prochaines semaines, sauf en cas

d'évènement climatique d'une rare ampleur qui limiterait le potentiel de production américain.

Une situation toujours complexe en Mer Noire

Du fait de la guerre en Ukraine, la situation reste toujours très complexe en Mer Noire.

Alors qu'une baisse des surfaces de maïs était attendue dans le pays, compte-tenu du manque de rentabilité de la culture, il semblerait que les producteurs ukrainiens aient maintenu des semis similaires à 2022 (environ 4 Mha). Si le début du cycle de culture a pu être délicat avec un temps frais et humide pour les semis suivi d'un déficit hydrique à partir de la mi-mai, le retour des pluies à la fin juin a permis de rétablir la situation avant le début de la floraison. Le potentiel de production est pour le moment attendu autour de 25 Mt, un retrait net par rapport à la situation d'avant-guerre (35-40 Mt selon les années).

Par ailleurs, reste à savoir si le pays sera présent à l'export. Compte-tenu du potentiel de production, les exportations pour la campagne à venir devraient être en retrait par rapport à 2022/2023. En effet, lors de la dernière campagne, la production 2022 avait été exportée de même que le restant des stocks 2021, bloqués entre février, le début de l'invasion, et juillet avec la conclusion de l'accord sur les exportations ukrainiennes.

Ce dernier doit être renouvelé pour la 4^e fois le 18 juillet prochain mais ce renouvellement est très incertain. Du fait de la récente aggravation des tensions, les déclarations russes comme ukrainiennes quant à une poursuite de l'accord sont très pessimistes. Gageons toutefois que la Chine, première destinataire des exportations de grains ukrainiens, pèsera de son poids pour sécuriser ses approvisionnements.

Si l'accord n'était pas renouvelé, l'impact sur les prix serait moins fort que celui de l'invasion à la fin février 2022 car des routes d'exportations alternatives ont depuis été mises en place, notamment via l'UE. Cela rendrait cependant la logistique ukrainienne beaucoup plus complexe ce qui affecterait en particulier le marché européen du maïs car l'UE est

le 1^{er} importateur mondial et son principal fournisseur n'est autre que l'Ukraine.

ACCORDS INTERNATIONAUX

LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE DIT NON A L'ACCORD MERCOSUR !

L'arrivée de l'Espagne à la présidence de l'Union européenne à compter du 1^{er} juillet 2023 fait craindre une accélération des discussions européennes en faveur d'une conclusion de l'accord commercial avec le Mercosur d'ici à la fin de l'année. La filière céréalière s'inquiète des conséquences pour le secteur céréalière du projet d'accord de commerce en voie de ratification entre l'Union Européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

De lourds impacts pour la filière céréalière

Alors que les discussions sur l'accord commercial avec UE-Mercosur on repris, Intercéréales a adopté sous l'impulsion de l'AGPM une position contre ce projet d'accord qui menace la filière céréalière et la filière maïs en particulier. Ce projet d'accord menace en effet directement la production de maïs grain, sorgho et riz du fait de contingent à droits nuls conséquents. Le secteur de la transformation des céréales serait également particulièrement impacté par ce projet à travers trois secteurs, l'amidonnerie, la production d'éthanol et la semoulerie de maïs, touchés par des contingents tarifaires et/ou des libéralisations totales. Certaines filières animales constituant un débouché important pour les productions céréalières françaises et européennes sont par ailleurs fortement menacées par ce projet d'accord. C'est le cas en particulier de la filière volaille concernée par un contingent de 180 Kt à droit nul qui risque de fragiliser à nouveau la production française et européenne et qui, par voie de conséquence, menace un débouché de l'industrie de l'alimentation animale et des productions de céréales fourragères (blé, maïs, orge...).

Compte-tenu de l'impact négatif de cet accord sur l'ensemble de la filière céréalière française et convaincue de la nécessité d'une mise en cohérence des objectifs environnementaux, commerciaux et de souveraineté alimentaire de l'UE, la filière céréalière a alerté sur les dangers d'une adoption de l'accord UE-Mercosur et appelé à ne pas accepter cet accord en l'état au regard des enjeux pour le secteur céréalière.

Alerte sur les dangers d'un accord

Cette prise de position de l'interprofession céréalière a été relayée auprès des députés français en vue de l'adoption le 13 juin d'une résolution demandant le refus de l'accord en l'état, et également auprès du ministère de l'Agriculture puis du ministère de l'Économie. En marge de la venue en France du président Brésilien

Lula fin juin, un communiqué de presse réunissant les filières céréalières, bovine, volaille, oléagineuse et sucre a été publié le 22 juin rappelant l'opposition ferme du secteur agricole à cet accord commercial et demandant un Non ferme et définitif de la France à cet accord. Le travail de sensibilisation va se poursuivre également au niveau européen, notamment auprès des eurodéputés et en lien avec nos partenaires de la CEPAM, en perspective du sommet UE/ Amérique latine des 17 et 18 juillet 2023.

ACCÈS À L'EAU

UN MANQUE DE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS AGRICOLES

Un Plan eau dont les conclusions appellent à la vigilance

Le travail du plan d'action sectoriel relatif à l'eau dans le cadre du plan d'action du gouvernement pour la transition écologique s'est fait à travers 6 groupes de travail auxquels a activement participé Irrigants de France. Les conclusions ont abouti à un plan d'action basé sur 53 mesures concernant l'ensemble des usages de l'eau, et présenté par le président de la République le 30 mars. Dans son discours, le Président a bien souligné que contrairement à l'ensemble des autres usages (eau potable, industrie, énergie), l'agriculture aura une stabilisation de ses prélèvements. Cependant, force est de constater que la mise en œuvre des mesures pour l'usage agricole est un chemin parsemé d'embûches.

Un plan eau qui conforte une politique décentralisée

Plusieurs mesures du plan montrent que sa mise en action passera par des plans qui seront déclinés dans chaque grand bassin ainsi qu'à l'échelle des SAGE et des PTGE. Or la trajectoire de réductions des prélèvements perçue par les territoires s'éloigne des conclusions nationales. Le bassin Adour Garonne est ainsi le dernier comité de bassin à avoir adopté une stratégie de sobriété de l'eau avec une réduction de 10 % des prélèvements pour l'ensemble des usages, y compris agricole. Dans le bassin Seine Normandie, la stratégie d'adaptation au changement climatique en cours est en train d'identifier des mesures exigeant un effort de réduction des prélèvements pour irrigation, et l'on observe des velléités politiques du même ordre de la part de certains élus locaux. Ce qui a été perçu comme une victoire au niveau national, laisse désormais la place à une multitude de batailles qui reste à gagner au niveau local.

Une complexification du droit qui n'est pas acceptable

En mai et juin, le ministère de la Transition écologique a mis en consultation du public 3 nouveaux textes sur la gestion de l'eau et l'irrigation, sans aucun échange

en amont avec les acteurs agricoles, alors même que ces textes s'ils devaient être mis en application en l'état auraient des conséquences importantes sur l'accès à l'eau pour les irrigants. Irrigants de France a donc écrit au ministre Christophe Béchu, pour lui demander l'ouverture d'une concertation avec les différentes parties prenantes. En effet, il n'est pas acceptable que le ministère continue d'apporter de la complexité juridique dans la gestion de l'eau, alors même que nous demandons depuis plusieurs mois une réelle cohérence des politiques publiques entre elles, et une réflexion juridique partagée.

■ LABEL BAS CARBONE : UN 4^{ÈME} APPEL À PROJETS POUR LES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES

Pour le 31 juillet, France Carbon Agri Association (FCAA), l'organisme créé par les associations végétales et animales, et FNSEA, JA et Chambre Agriculture France, lance un appel à projets carbone dédié aux exploitations de grandes cultures qui souhaitent s'engager dans un projet de transition selon la méthode « Label Bas Carbone Grandes Cultures ». Il sera limité à 200 exploitations. L'objectif pour FCAA est de disposer d'une diversité et d'un volume de projets permettant d'accompagner la demande des contributeurs potentiels. La liste des agriculteurs motivés est à envoyer à FCAA avant le 31 juillet 2023 pour s'engager dans un projet Bas Carbone débutant le 1^{er} septembre 2023 et s'achevant le 31 août 2028. Pour récupérer le formulaire, s'adresser à pierre.raye@fcaa.fr

FCAA notifiera les exploitations au ministère avant le 30 août, et les dossiers comprenant les diagnostics, le plan carbone et les pièces justificatives seront à réaliser au cours du 1^{er} semestre 2024. Pendant cette période, la liste d'agriculteurs pourra être ajustée. Un webinaire sera proposé en décembre 2023 pour préciser les démarches à suivre ainsi que le cadre global de pilotage et de valorisation des projets.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS			
Prévisionnel juin 2023 (1 000 t)		2021 /22	Prév. 2022 /23
Ressources	Stock départ	1 748	2 315
	Collecte	12 570	8 741
	Importations	489	750
Utilisations	FAB	2 986	2 350
	Util. humaines et indus.	2 686	2 595
	Exportations	5 595	3 688
	Autres	1 224	1 062
Stock final (ressources - utilisations)		2 315	2 110

